

Compte rendu de la séance du mardi 13 mars 2018

1- Compte administratifs 2017 de la commune et de ses budgets annexes :

Le Conseil Municipal de La Fouillade s'est réuni le 13 mars 2018 pour examiner les comptes administratifs (C.A.) 2017 de la commune et de ses budgets annexes (assainissement, lotissements et ZAC du Lac).

La présentation du C.A. de la commune a permis de constater une maîtrise raisonnée des dépenses à un niveau sensiblement égal à celles de 2016. Un excédent de clôture de 489 266 € ainsi dégagé permettra de poursuivre les travaux en cours et d'engager une nouvelle programmation ambitieuse avec l'aménagement en logements des propriétés acquises (Tranier -Cazals) ; la réalisation de la mise en sécurité (voie, trottoirs) de la RD 922 dans toute sa traversée du village et divers travaux d'aménagement des bâtiments communaux. L'autofinancement élevé pourra ainsi abonder la section d'investissement sans recours à l'emprunt, étant précisé que ces divers programmes sont éligibles à des subventions (Etat, Région, Département et CCGV (Communauté de Communes du Grand Villefranchois)).

Le Conseil Municipal a validé la clôture de la Z.A. du Lac. En effet, la CCGV ayant seule désormais la compétence "aménagement de zones", les 3 lots restant à vendre le seront à cette dernière au fur et à mesure des cessions. Ces 3 lots ont été transférés dans l'actif de la commune. A préciser que la voirie de cette zone devient communautaire ; son entretien relevant de la compétence de la CCGV moyennant une réduction des dotations versées à la commune par cette dernière.

Le Conseil Municipal a dû délibérer sur le transfert à la CCGV de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le Contrat Territorial Serènes sera ainsi géré et suivi par la CCGV.

2- Aménagement en traverse de la RD 922 dans l'agglomération de La Fouillade entre les PR12.150 et 13.5 - et de la Place des Anciens Combattants - Séparation eaux usées et pluviales au lotissement du Suc

Autre point à l'ordre du jour validé par le Conseil Municipal,

- l'aménagement de la RD 922 dans l'agglomération de La Fouillade entre les PR12.150 et 13.5, afin d'en améliorer la sécurité et le confort. Un bureau d'études sera choisi après consultation pour en assurer le suivi et la conception.
- l'aménagement de la Place des Anciens Combattants et notamment la réfection du mur de soutènement.

3- Instauration du régime indemnitaire RIFSEEP pour les agents communaux

Le Conseil Municipal a eu à se prononcer sur le statut des agents communaux et leur régime indemnitaire prévu par les textes réglementaires.

4- Adhésion au service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative d'Aveyron Ingénierie

Le Conseil Municipal a décidé de confier à AVEYRON INGENIERIE à compter du 1^{er} septembre 2018 la rédaction des actes en la forme administrative dont la valeur est inférieure ou égale à 5 000 € étant précisé que le coût est en 2018 de 400€ HT (soit 480 € TTC) par acte rédigé.

5- Facturation des repas pris par les agents à la cantine

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le tarif du repas pris par les adoints techniques travaillant à la cantine municipale à 2.50 € pour 2018 et 2019.

6- Admission en créances éteintes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour admission en créances éteintes d'une somme de 163,20 € (correspondant à de l'assainissement) afin d'apurer les comptes de SARL REGATE ELECTRO.

7- Autorisation d'engagement de dépenses article 6232 "Fêtes, cérémonies et cadeaux"

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses concernant des fêtes locales, des commémorations nationales, réceptions diverses, cadeaux, font l'objet d'une imputation à l'article 6232.

8- Divers

8-1 Mouvements de personnel :

- M. Francis Rabayrol, cuisinier, partira à la retraite le 1er avril 2018. M. Gaël Toumelin assurera ses fonctions et Mme Aurélie Chastaing viendra compléter l'équipe.
- Mme Claire Albinet, secrétaire, ayant demandé sa mutation au 15 mai et Mme Geneviève Lafon partant à la retraite au 1er juillet 2018, il est décidé d'embaucher une nouvelle secrétaire à compter du 1er juin 2018. Le recrutement est lancé.

8-2 Centre de loisirs Laudinie :

L'association Droit au Lac demande l'achat d'un vidéo-projecteur et le changement de toute la literie : le conseil municipal se prononce favorablement quant à l'achat du vidéo-projecteur. Il propose d'attendre pour le second point une année au moins de fonctionnement.

8-3 Ecole primaire J. Lafon :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de différents travaux réalisés à l'école primaire J. Lafon. A savoir : installation de volets roulants pour 2372 euros ainsi que d'un bas à sable couvert.

8-4 Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune assurera l'entretien de la déchetterie, de la halte-garderie et du pont bascule, moyennant une compensation financière attribuée par la CCGV de respectivement 700, 1000 et 300 euros.